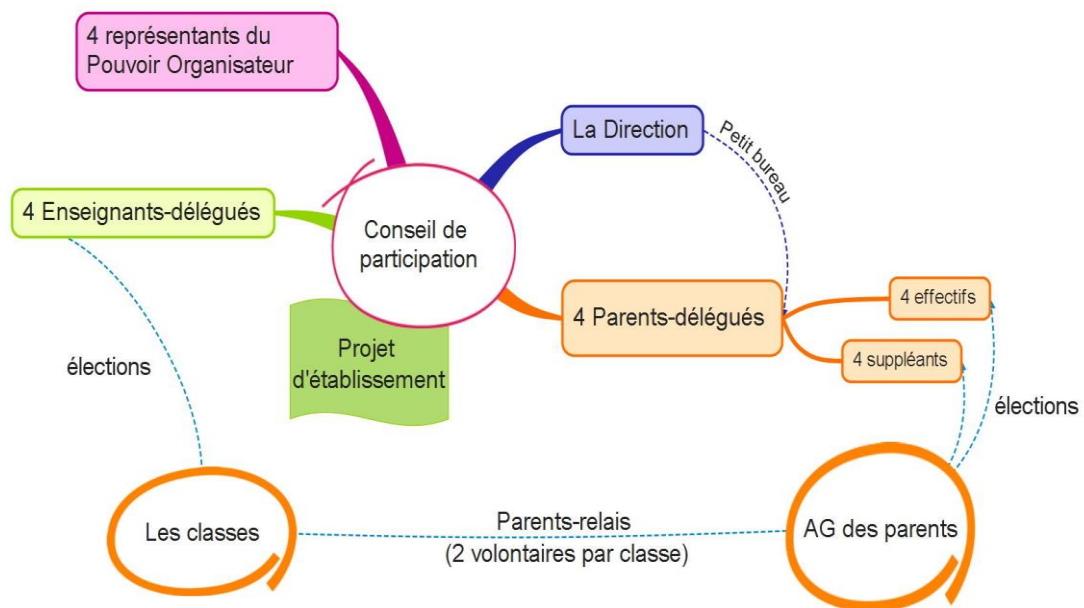


## FAQ N°1 : Quel est le rôle des parents-relais à l'école de Profondsart

Actuellement, la représentation des parents au Conseil de Participation est constituée de 4 membres et 4 suppléants élus lors de l'assemblée générale des parents, chaque année, au mois de janvier.

Ils sont appelés les **Parents Délégués** et ont un mandat de 2 ans.

Le Conseil de Participation, qui réunit 3 fois par an des représentants du Pouvoir Organisateur, des enseignants et des parents, ont doté l'école d'une structure de communication supplémentaire avec les parents en choisissant dans chaque classe des **parents-relais** (en général, 2 parents par classe).



Les **parents-relais** ont pour mission de relayer les avis et les questions des autres parents de la classe concernant le **projet d'établissement et sa mise en œuvre** vers les membres du conseil de participation.

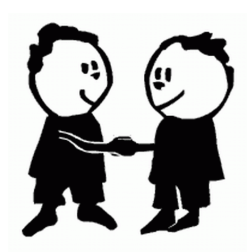
A ce titre, ils s'engagent à

- lire le projet d'établissement ☺
- participer, une fois par an, à l'assemblée générale des parents
- communiquer avec les autres parents de la classe par le canal de leur choix

Les parents-relais reçoivent un soutien logistique de la direction et des parents-délégués. (listing, réunion d'information, FAQ, etc). Voilà pour la partie « académique » de la fonction.

D'autre part, les **parents-relais** sont également les interlocuteurs privilégiés pour les projets qui concernent la vie de la classe. Ils pourront par exemple, apporter leur soutien à l'enseignant pour

- la réalisation d'un projet de classe à la demande du titulaire
- l'organisation des co-voiturages en cas d'excursion
- la coordination de l'aide à un stand lors de la fancy-fair
- l'organisation d'un souper de classe
- la diffusion de la liste de classe (à partir du Petit Bottin)
- relayer une préoccupation d'ordre général lors de l'AG.



Merci pour votre engagement !

## FAQ des parents-relais

### Comment devenir parents-relais ?

Il suffit de se proposer lors de la réunion de rentrée. En général, deux personnes par classe suffisent.

### A quoi est-ce que cela m'engage ?

Vous vous engagez à participer à une réunion sur l'année (AG des parents, en janvier).

### Que faire pour organiser un souper pour la classe de mon enfant ?

1. Vérifier d'abord la disponibilité des locaux auprès de la direction avant de fixer une date.
2. Quand la date est fixée, prenez un rendez-vous avec la direction pour la remise des clés.

### Comment recevoir la liste des mails de la classe ?

La liste est envoyée automatiquement fin septembre aux parents-relais qui se sont identifiés lors des réunions de parents. La direction peut vous l'envoyer sous différents formats (csv, Excel...) pour pouvoir créer un groupe dans votre carnet d'adresses.

### A quoi dois-je être vigilant dans ma communication ?

Les adresses dont vous disposez ne peuvent pas être utilisées pour autre chose que ce pourquoi elles ont été collectées et communiquées : la **communication conviviales** entre parents autour des projets de la classe. L'utilisation à d'autres fins n'est pas autorisée et menace l'existence même des listes de classe et du Petit Bottin. Aucune communication commerciale, politique ou polémique n'est bienvenue. Pour éviter les dérapages des 'réponses à tous', utilisez toujours la fonction Cci (copie carbone invisible) de votre messagerie. N'hésitez pas à mettre l'enseignant, le secrétariat et/ou la direction en copie si vous pensez que cela les intéressera.

## Quel est mon rôle si je suis interpellé pour un problème pédagogique/ personnel par d'autres parents ?

Vous n'avez pas de rôle à jouer sur ce plan. Il faut systématiquement renvoyer le parent vers l'enseignant ou, si ces démarches sont infructueuses, vers la direction.

## Qu'est-ce que le projet d'établissement

Tous les trois ans, le Conseil de participation traduit le projet éducatif et pédagogique de l'école en priorités concrètes dans plusieurs domaines. Par ces priorités, il entend réaliser de façon visible son projet éducatif et pédagogique. Il y a souvent un domaine d'action que les parents peuvent relayer à la maison en termes d'éducation. Vous avez peut-être envie d'initier ou de soutenir un projet particulier. Ces points seront débattus avec vos représentants (les Parents-Délégués) principalement lors de l'AG, mais aussi à tout moment de l'année.

## Comment savoir qui fait quoi ?

Parents-relais : voir site > CONTACTS > [Petit Bottin](#) (P ou M devant le nom pour Papa-relais ou Maman-relais)

Parents-délégués : voir site > EQUIPE > [Le conseil de participation](#)

Comités : voir site > EXTRAS > [Les comités](#)